Numéro 8 Octobre 2026

ISSN 2960-1606

RAVSE

Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales



Revue de Géographie du

LAVSE

https://revue.lavse.org/

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

RAVSE

Revue de Géographie du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales, publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

INDEXATION

Scientific Journal Impact Factor (SJIF)
https://sjifactor.com/passport.php?id=23819
Impact Factor : 6,87 (2026)

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Narcisse Bonaventure ASSI-KAUDJHIS,** Professeur Titulaire à l'UAO

Secrétariat administratif et technique

- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Guy Roger Yoboué KOFFI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Edouard Zadi ZOGBO,** Maître de Conférences à l'UAO
- **Pierre Anvo AYEMOU,** Maître-Assistant à l'UAO
- **Senguen KOUAKOU,** Assistant, Informaticien, à l'UAO
- **Adeline Olga BRISSY,** Maître-Assistant à l'UAO
- **Enoc One GUEDE,** Maître-Assistant à l'UAO

Comité scientifique

- **DJAKO Arsène**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ASSI-KAUDJHIS** Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GUEDEGBE** Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi

(Bénin)

- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA** Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **BLE Celestin**, Directeur de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **ASSA** Rebecca Rachel A**.**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOUPKESSI** Tchaa, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **MÉDIEBOU** Chindji, Maître de Conférences Université de Yaoundé (Caméroun)
- **FANGNON** Bernard, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **YABI** Ibouraima, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **ABOUDOU** Ramanou Y. M. A., Professeur Titulaire, Université de Parakou (Bénin)
- **KOUMI** Rachelle, Maître de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **BARIMA** Yao Sabas, Professeur Titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **CHEIKH** Samba Wade**,** Professeur Titulaire, Université Gaston Berger (Sénégal)
- **PAPA** Sakho, Maître de Conférences, Cheikh Anta Diop (Sénegal)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)

EDITORIAL

L'analyse de la vulnérabilité vise à comprendre les conditions et les expressions d'exposition néfaste aux catastrophes naturelles et aux crises dans le but de réduire leurs conséquences sur les populations, les territoires et les activités. La nécessité d'une approche géographique s'impose comme une réponse à la complexité de l'objet d'étude que constitue la vulnérabilité. La création de RAVSE résulte de l'engagement scientifique du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-environnementales logé à l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RAVSE est une revue spécialisée de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences mises en place par les sociétés dans un contexte de développement durable. Elle maintient sa ferme volonté de réunir les contributions venant d'horizon divers qui donnent à la vulnérabilité socio-environnementale son épaisseur géographique. Ce support de publication scientifique vient donc renforcer la visibilité des résultats des travaux de recherche menés sur les vulnérabilités socio-environnementales en géographie et les sciences connexes. RAVSE est au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent à l'analyse des vulnérabilités socio-environnementales. A cet effet, RAVSE accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées aux facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences.

Secrétariat de rédaction

COMITE DE LECTURE

- **ASSI-KAUDJHIS** Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GUEDEGBE** Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KOUAME** Déhedé Paul, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **MAFOU** Kouassi Combo, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **N'GUESSAN** Kouassi Guillaume, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **KOFFI** Yéboué Stéphane Koissy, Maître de Conférences, Université Péleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

- **DJAH** Armand Josué, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **KOUASSI** Kouamé Sylvestre, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)

AVIS AUX AUTEURS

La Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (RAVSE), Revue de Géographie du LAVSE (Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementale) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des «Sciences de l'homme et de la société». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé(CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1- Manuscrit

Les textes à soumettre devront respecter les conditions de formes suivantes :

- le texte doit être transmis au format document doc (word 97-2003);
- il devra comprendre un maximum de 60.000 signes (espaces compris), interligne 1,5, police de caractères Times New Roman 12 ;
- insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans le pied de page ;
- les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Les titres des illustrations (carte, tableaux, figures, photographies) doivent être mentionnés ;
- Le comité de rédaction demande aux auteurs de préciser sur la première page :
 - Le titre du texte,
 - Pour chaque auteur, une notice comprenant :
 - les nom et prénoms,
 - le grade
 - le rattachement institutionnel,
 - l'adresse électronique,
 - Un résumé en un seul paragraphe de 1000 signes (espaces compris) maximum, qui devra être différent du premier paragraphe du texte. Il doit notamment énoncer l'objectif poursuivi par l'auteur.
 - Proposer six mots clés.
 - Proposer le texte lui-même.

NB : le résumé doit être traduit en anglais ainsi que les mots clés.

Le manuscrit doit respecter la structuration suivante : Introduction, Méthodologie, Résultats (analyse des Résultats), Discussion, Conclusion, Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginales, si elles existent, doivent être numérotées en chiffres arabes, rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à

d'autres langues que celle de l'article en italique (*Solanum lycopersicum*).
Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)
1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)
1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)

Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : **i**. annoncés, **ii**. Insérés, **iii**. Commentés dans le corps du texte.
La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

2- Notes et références

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (T. K. YEBOUE, 2017, p. 18);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples:

En effet, l'objectif poursuivi par K. Kouassi (2012, p. 35), est «une meilleure appréhension des enjeux de la problématique de l'insalubrité dans l'espace urbain en général et à Adjamé (…)»

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) **pour les articles et les chapitres d'ouvrage.**

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition

(ex: 2nde éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 345 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, «Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre», *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, 153p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

3. Nota bene

3.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.

3.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.

3.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.

3.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.

3.5. Eviter de faire des retraits au moment de débuter les paragraphes, observer plutôt un espace.

3.6. Plan: Introduction (Problématique, Hypothèse), Méthodologie (Approche), Résultats (analyse des résultats), Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques

Résumé: dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais **(y compris le titre de l'article)**

Introduction: doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses**.**

Outils et méthodes: (Méthodologie/Approche), l'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes

Résultats: l'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'Analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article; le point "R" présente le résultat issu de l'élaboration (traitement) de l'information sur les variables.

Discussion: la discussion est placée avant la conclusion ; la conclusion devra alors être courte. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Le Rédacteur en chef

Sommaire

Henri Marcel SECK, Roger COLY, Ibrahima DIALLO *Impacts environnementaux de l'exploitation minière dans le département de Tivaouane au Sénégal*	15
MBAYE Ibrahima, NDOUR Salemond *Stratégies de résilience contre la diarrhée dans les quartiers de Sam, Ngane Alassane, Nimzatt et Abattoirs (Ville de Kaolack-Sénégal)*	41
KOUADIO Konan Célestin, ADAYE Kouassi Albert, TAPE Bi Sehi Antoine *L'usage des pesticides dans l'agriculture et son impact sur l'environnement dans le bassin versant urbain du Zouzouagnigbeu au quartier Lobia (Daloa- Côte d'Ivoire)*	59
Gnangoran Alida Thérése ADOU, N'Dri Ernest KOUADIO, Edoukou Fidèle BROU *Économie informelle et recompositions de l'espace urbain à Arrah : enjeux d'aménagement et de gouvernance urbaine.*	77
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE, Paul GUEU *Christianisation et conflits religieux dans la Gold Coast précoloniale : le cas d'Assafa en pays Fanti (1849-1853)*	94
SAGNON Ibrahima, OUMAROU Laminou, DE You Linda Laetitia *Tourisme balnéaire et gestion intégrée de l'économie bleue : défis et perspectives dans la ville de San pédro (Côte d'Ivoire)*	113
Ahou Wlibly Ferdinand-Marcelle TAÏ, Bazoumana DIARRASSOUBA, *La collecte des déchets ménagers à la croisée des pratiques formelles et informelles dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)*	129
Yaya DIALLO, Abdou SENE, Oumar SY *Friches urbaines à Kolda (Sénégal) : entre potentiel de valorisation foncière et vulnérabilité aux inondations*	146
YÉO Siriki *Sites miniers abandonnés et développement rural : contraintes et opportunités pour tortiya (Centre-Nord de la Côte d'Ivoire)*	167

Brahima KABA, Moussa KABA, Oumar DOUMBOUYA *Migration, urbanisation et inégalités sociales dans la Préfecture de Siguiri : repenser les politiques d'aménagement pour une inclusion équitable*	183
ALAO CHABI CHAFFA Afouda Rodrigue, KOMI Kossi, HOUEDAKOR Koko Z. Brigitte, YABI Ibouraïma, KLASSOU Komi Selom *Impacts des risques hydroclimatiques sur le maraichage dans la ville de Parakou au nord-Bénin : vers une résilience durable*	202
DOSSO Faloukou, KOUAKOU Koffi Landry *De l'écologie intégrale "bourgienne" : entre démocratie écologique et nouvelle civilisation durable*	227
Baba DIARRA, Cheikh Tidiane WADE *Évaluation des risques sanitaires et environnementaux de quelques pesticides utilisés au Sénégal : analyse critique de l'homologation et de la dangerosité des matières actives*	246
SYLLA Yaya *Risques sanitaires liés à la précarité des toilettes publiques dans les gares routières : cas de la commune d'Adjamé (Côte d'Ivoire)*	267
ZAN Bi - Claude Évariste, OUMAROU Laminou, YERENGA Brahima *Menaces anthropiques sur les sites de nidification de tortues marines à Mani-Béréby (Grand-Béréby, Sud-ouest de la Côte d'Ivoire)*	281
Akotto Urich Odilon ASSI *Dynamique d'occupation du sol et précarité d'accès des agricultrices à la terre dans la Sous-préfecture de Soubré (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire)*	305
KOUAME Akissi Marie-Noëlle *Perceptions de la chefferie et des populations liées à l'orpaillage illégal et risques sanitaires dans la tribu de Djran, département de Bocanda (Côte d'Ivoire)*	322
GAHIÉ Gnantin Mathias, KOFFI Yao Julien, LOUKOU Alain François *Appropriation du numérique dans la région du Cavally (ouest de la Côte d'Ivoire) : obstacles et initiatives locales*	341
KOUAME N'Guessan Marie Mireille, FADIGA Mahamadou Bascot *De la donnée satellite à la décision : conception d'un système intégré de résilience urbaine face aux inondations à Cocody (Abidjan, Côte d'Ivoire)*	353

KONATÉ Abdoulaye, YEO Navanhan, YEO Watagaman Paul *Commercialisation des dérivés du palmier à huile et autonomisation des femmes dans la sous-préfecture d'Okrouyo (sud-ouest, Côte d'Ivoire)*	366
GBOCHO Yapo Antoine, ZOMBO Jean Philippe, KOBENAN Aboidji Hamed *Problématique de l'accès aux soins de santé dans un contexte de croissance démographique accélérée dans la ville de San Pedro (sud-ouest, Côte d'Ivoire)*	387
SOGBOU-ATIORY Badjo Julienne, AKROMAN Charles Aristide Kacou *Analyse de l'influence des variables sociodémographiques sur le revenu des productrices salines de la Sous-préfecture Jacqueville (sud de la Côte d'Ivoire)*	402
Atsé Laudose Miguel ELEAZARUS *L'usage des routes non revêtues dans la ville de Daloa au centre-ouest de la Côte d'Ivoire : entre mobilités et commerces*	420
SOUAMY-LEGRAND Joseph Edmé, MALOUONO-LIVANGOU Marina Lyonel, MANIAKA Fred William *Les enjeux climatiques de l'urbanisation pour les villes du XXI^{e} siècle: étude de cas de la commune de Bacongo dans l'agglomération de Brazzaville*	433
BIGOUMOU MOUNDOUNGA Guy Obain *L'approvisionnement en eau à Libreville au Gabon : de la rareté à la débrouillardise*	447
COULIBALY Kadiatou, FOFANA Issa, DOGONI Yacouba *Insuffisance du système d'évacuation des eaux usées ménagères dans le secteur de Bankoni Zékénékorobougou à Bamako, Mali*	462
Fatou FAYE, Aliou BALDE, Oumar SALL, Ibra FAYE, Henri Marcel SECK *Dynamique de l'occupation des sols et étalement urbain dans les communes de Kolda et de Dioulacolon (Haute-Casamance, Sénégal) entre 1978 et 2025*	478
Koffi Bertrand YAO *Dynamiques migratoires et agricoles dans la recomposition de la gouvernance foncière à Gabiadji (sud-ouest ivoirien)*	491
AYEMOU Anvo Pierre, KOUAKOU Kouamé Serge, APPIA Épse Niangoran Edith Adjo *Problématique de la couverture vaccinale dans les districts sanitaires du sud et du nord-est de la ville de Baouké (centre de la Côte d'Ivoire)*	509

MAHAMADOU MOUDI Rachid, MAHAMAN MOUSTAPHA Lamine, OUMAROU Issoufou, SOULEY Kabirou *Impacts des changements climatiques sur les systèmes de production et les moyens d'existence dans les Communes Rurales de Dogo, Koleram et Tirmini (Région de Zinder, Niger)*	523
AUDRON Berchmans Giraldo, M'BOUKA MILANDOU Idriss Auguste Williams *Influence des contraintes géomorphologiques sur l'aménagement des équipements publics de santé à Brazzaville : cas des sites des CSI Domaine et Mpio, dans l'arrondissement 9 Djiri (République du Congo)*	549
KOFFI Brou Dieudonné, DIBY Hosé Prunel *Penser l'environnement comme bien commun en Afrique : vulnérabilités socio-environnementales et responsabilités collectives*	573
NIAMKE Gnanké Mathieu *Circuits informels des produits pharmaceutiques à partir d'Adjamé Roxy : acteurs, stratégies et enjeux (Abidjan-Côte d'ivoire)*	590
Abdoulaye SOULAMA, N'Guessan Arsène KOUADIO, Kpan Noël VEI *L'économie circulaire, une approche innovante pour la gestion durable des déchets des marchés de proximité face aux risques sanitaires et environnementaux dans la ville de Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire)*	607
N'GORAN Kouamé Fulgence, KONAN Aya Suzanne, AOUA Boua André *Production du beurre de makoré à Zaïpobly au sud-ouest de la Côte d'Ivoire : entre savoir-faire féminin, économie rurale et perspectives touristiques*	625
Adama SISSOKO, Mahamadou ABOCAR, Mah COULIBALY *Disponibilité des poubelles dans les bureaux du Grand Bamako : déterminants et enjeux*	644
YAO N'zué Pauline épse SOMA *Activités vivrières et contraintes structurelles chez des femmes dans la sous-préfecture de Buyo au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire*	659
Djiby SOW, Guéne FAYE, Oumar FAYE *Inégalités socio-territoriales et vulnérabilités hydrosanitaires dans les villes secondaires du Sénégal oriental*	678

Boubacar Siddy DIALLO, Djiby SOW, Koffi AMOITA, Diarrasouba BAZOUMANA *Equipements urbains et inégalités perçues à Kindia en Guinée inventaire et analyse des acteurs*	691
KOUAKOU Amoin Cinthia *Digitalisation des données sanitaires : un code de traçabilité pour l'optimisation du suivi des patients au Centre de Santé Communautaire Urbain (CSUCOM) à Abidjan : cas du quartier d'Angré dans la commune de Cocody*	708
YAO ÉPOUSE ASSAHI Akoissi Ida Natacha *Effluents liquides des industries et risques environnementaux en Côte d'Ivoire*	728
KOUASSI Konan, YAYA Dosso, CONDE Mamoudou, HEBELAMOU Roger *Cartographie de l'occupation du sol de la ville de N'Zérékoré en Guinée de 1974 à 2025*	744
Babacar NDAO, Cherif Aïdara Amadou Lamine FALL, Henri Marcel SECK *Variabilité climatique et adaptation des exploitations agricoles familiales du département de Nioro du Rip (Sénégal)*	761
Ndey Ngandzo Hippolyte Pépin *L'économie informelle à Brazzaville : entre précarité, résilience et enjeux de formalisation*	779
Adelin Leclerc MASSAMBA MACKOUNDY, Jean-Luc MOUTHOU, André Wilfrid LANDA *L'accès à l'eau dans les quartiers périphériques de Brazzaville (République du Congo)*	795

PENSER L'ENVIRONNEMENT COMME BIEN COMMUN EN AFRIQUE : VULNERABILITES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES ET RESPONSABILITES COLLECTIVES

KOFFI Brou Dieudonné, Maître-Assistant,
INSAAC (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle), Abidjan, Côte d'Ivoire
Email : broudieudonnekoffi@gmail.com

DIBY Hosé Prunel, Docteur en Géographie humaine,
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
Email : dibyprunel@gmail.com
(Reçu le 30 août 2026 ; Révisé le 22 septembre 2026 ; Accepté le 30 septembre 2026)

Résumé
Les sociétés africaines contemporaines sont aujourd'hui exposées à des vulnérabilités socio-environnementales croissantes, sans que la responsabilité face à ces transformations soit clairement établie. Cet article en interroge, dans ce contexte, les fondements sociaux et politiques. Il vise à montrer que concevoir l'environnement comme bien commun permet de dépasser une lecture strictement naturaliste ou individualisante de ces vulnérabilités. Croisant philosophie politique et géographie humaine, l'étude confronte la théorie des communs, le débat sur la responsabilité collective et le modèle de la responsabilité par connexion sociale à des ressources de la pensée africaine, puis les met à l'épreuve du cas ivoirien. Les résultats conduisent à proposer la notion de responsabilité environnementale relationnelle, différenciée selon les acteurs et orientée vers l'action collective.
Mots-clés : bien commun ; responsabilité environnementale relationnelle ; vulnérabilité socio-environnementale ; pensée africaine ; cohésion sociale

THINKING OF THE ENVIRONMENT AS A COMMON GOOD IN AFRICA: SOCIO-ENVIRONMENTAL VULNERABILITIES AND COLLECTIVE RESPONSIBILITIES

Abstract
Contemporary African societies are today exposed to growing socio-environmental vulnerabilities, without a clearly established sense of responsibility for these transformations. Against this backdrop, this article examines the social and political foundations of that responsibility. It aims to show that conceiving the environment as a common good makes it possible to move beyond a strictly naturalistic or individualising reading of these vulnerabilities. At the intersection of political philosophy and human geography, the study brings commons theory, the debate on collective responsibility and Iris Marion Young's model of responsibility through

social connection into dialogue with resources from African thought, before testing them against the case of Côte d'Ivoire. The results lead to proposing the notion of relational environmental responsibility, differentiated according to actors and oriented toward collective action.
Keywords: common good ; relational environmental responsibility ; socio-environmental vulnerability ; African thought ; social cohesion

Introduction

Les sociétés africaines contemporaines sont confrontées à des transformations environnementales majeures : dégradation des écosystèmes, raréfaction de certaines ressources, pollution, pression sur les ressources en eau, inondations et artificialisation des milieux (K. E. BINI, K. C. N'DA et A. T. TOURÉ, 2023, p. 39-55 ; J. ALLOUCHE et D. WANDJI, 2021). Ces phénomènes ne se laissent pas réduire à leurs seules dimensions biophysiques : ils prennent sens dans des contextes sociaux, économiques et institutionnels qui déterminent à la fois la capacité des populations à y faire face et les possibilités d'action collective (S. BECERRA, 2012, p. 1-15).

La notion de vulnérabilité socio-environnementale permet de dépasser une lecture naturaliste des problèmes environnementaux. Les conséquences d'une dégradation ne dépendent pas seulement de l'intensité du phénomène en cause, mais aussi des caractéristiques sociales des populations exposées, de leurs ressources, de leurs capacités d'adaptation et des dispositifs institutionnels qui organisent leur rapport au milieu. La vulnérabilité est ainsi une construction à la fois environnementale et sociale, particulièrement liée, dans les sociétés africaines, aux transformations rapides des modes d'occupation et de gestion des milieux, mais aussi aux mutations des formes de solidarité. Cette perspective laisse cependant peu explorée une question essentielle : qui est responsable des conditions environnementales dans lesquelles vivent les sociétés ?

Les réponses apportées aux problèmes environnementaux privilégient le plus souvent soit la responsabilité individuelle, à travers la modification des comportements, soit la responsabilité institutionnelle, à travers l'action de l'État. Entre ces deux niveaux existe pourtant un espace largement sous-analysé : celui des responsabilités collectives qui se construisent au sein des communautés et des différentes formes de coopération entre acteurs. C'est ce problème, plus que la seule réduction technique des risques, que le présent article se propose d'instruire.

C'est dans cette perspective que la notion de bien commun présente un intérêt particulier. Les travaux d'E. Ostrom (1990, chap. 1) ont montré qu'une ressource ne devient pas un commun du seul fait de ses caractéristiques matérielles : le commun renvoie également à des pratiques, à des règles et à des institutions par lesquelles une

collectivité organise son rapport à une ressource partagée. Appliquée à l'environnement, cette approche déplace la réflexion : le milieu de vie n'est plus seulement un ensemble de ressources à exploiter ou à protéger, ni uniquement un patrimoine soumis à l'action publique, mais une dimension du monde commun dont la préservation implique des relations, des obligations et des responsabilités partagées. Une telle perspective est particulièrement féconde dans le contexte africain, où plusieurs courants philosophiques ont accordé une place importante à la dimension relationnelle de la personne et à son inscription dans une communauté (M. CHEMHURU, dir., 2019).

Ces ressources conceptuelles ne doivent cependant pas être mobilisées comme l'expression d'une conception africaine homogène du rapport à la nature : les sociétés africaines contemporaines sont traversées par des transformations profondes qui recomposent les relations entre individus, communautés, institutions, marchés et environnement. Penser l'environnement comme bien commun ne consiste donc ni à retrouver un modèle communautaire supposé intact, ni à opposer une Afrique communautaire à une modernité individualiste, mais à interroger les conditions dans lesquelles certaines ressources philosophiques et sociales africaines peuvent contribuer à renouveler la réflexion sur la responsabilité environnementale.

La problématique de cet article peut ainsi être formulée de la manière suivante : dans quelle mesure la conception de l'environnement comme bien commun permet-elle de repenser les responsabilités collectives face aux vulnérabilités socio-environnementales en Afrique, et quelles ressources les pensées africaines offrent-elles pour renouveler cette réflexion ? Cette question est mise à l'épreuve du cas ivoirien, dont la diversité des milieux et les transformations rapides des espaces urbains et ruraux permettent d'observer, à différentes échelles, les relations entre environnement, vulnérabilité et action collective.

L'hypothèse défendue est que la conception de l'environnement comme bien commun permet de réintroduire la dimension collective de la responsabilité et d'établir un dialogue fécond entre la théorie des communs, la philosophie politique de la responsabilité structurelle et certaines ressources de la pensée africaine. Ce dialogue débouche sur la proposition d'une responsabilité environnementale relationnelle, différenciée selon les positions et les capacités d'action des acteurs. Pour répondre à cette question, l'article associe philosophie politique et géographie humaine.

Après avoir présenté la démarche méthodologique suivie, il expose les résultats de cette analyse interdisciplinaire, avant de les discuter à la lumière des travaux antérieurs et de leurs limites, puis de conclure sur la portée de la notion de responsabilité environnementale relationnelle.

1. Méthodologie

Cet article procède d'une démarche qualitative, documentaire et interdisciplinaire, associant analyse conceptuelle en philosophie politique et lecture géographique des vulnérabilités environnementales. Il ne repose pas sur une enquête de terrain inédite propre aux auteurs, mais sur la mise en dialogue critique de deux corpus. Le premier corpus est théorique. Il rassemble, d'une part, les travaux fondateurs de la théorie des communs : la thèse de la « tragédie des communs » formulée par G. Hardin (1968) et sa réfutation empirique par les travaux d'E. Ostrom (1990) sur les institutions de l'action collective et les systèmes socio-écologiques ; d'autre part, le débat philosophique contemporain sur la responsabilité collective, qui oppose l'objection individualiste de H. D. Lewis (1948) aux approches relationnelles développées par I. M. Young (2011), M. Gilbert (2008), G. Barrette (2014) et N. Danger (2020).

À ces références s'ajoutent des ressources de la philosophie africaine relatives à la communauté, à l'interdépendance et à l'éthique environnementale, notamment l'ouvrage collectif dirigé par M. Chemhuru (2019), ainsi que les travaux de B. D. Koffi (2016) sur la cohésion sociale, issus de sa thèse de doctorat consacrée à Érasme et à Machiavel. Ce premier corpus mobilise enfin la synthèse proposée par S. Becerra (2012) du paradigme sociologique de la vulnérabilité, ainsi que le concept d'écodéveloppement forgé par I. Sachs (1974) et actualisé par les travaux de C. Boemare, C. Cassen, A. Missemer et A. Nadaï (2024), qui permettent d'articuler les exigences environnementales aux exigences de justice sociale entre pays du Nord et pays du Sud. Le second corpus est empirique et géographique.

Il s'appuie sur la littérature scientifique consacrée aux transformations environnementales du centre de la Côte d'Ivoire, en particulier les travaux portant sur la ressource en eau souterraine de la région de Bouaké (T. MAILLARD, 2019), sur la dégradation des zones humides et l'assèchement des bas-fonds sous l'effet du changement climatique dans les régions centrales du pays (K. E. BINI, K. C. N'DA et A. T. TOURÉ, 2023), ainsi que sur la vulnérabilité cumulative des populations ivoiriennes face aux défis socio-environnementaux (J. ALLOUCHE et D. WANDJI, 2021).

Le matériel mobilisé dans le cadre de cette étude est ainsi exclusivement documentaire. Il se compose, d'une part, d'ouvrages, de chapitres d'ouvrages collectifs et d'articles publiés dans des revues à comité de lecture relevant de la philosophie politique et de la géographie humaine et, d'autre part, d'un mémoire de recherche, d'une thèse de doctorat et d'un rapport de recherche institutionnel consacré à la ressource en eau de la région de Bouaké, l'ensemble de ces références étant détaillé dans les deux paragraphes qui précèdent et recensé en fin d'article. Aucune donnée primaire, qu'il s'agisse d'une enquête de terrain, d'un entretien ou d'une mesure physique, n'a été

produite spécifiquement pour les besoins du présent article. L'analyse procède en trois temps, présentés dans la section des résultats. Elle part de la notion de vulnérabilité socio-environnementale pour la resituer dans le cadre théorique du bien commun ; elle examine ensuite le débat philosophique sur la responsabilité collective, de l'objection individualiste à l'approche relationnelle ; elle en tire enfin une proposition théorique, la responsabilité environnementale relationnelle, construite à partir du dialogue entre I. M. Young (2011) et les ressources africaines de la relation, avant de la mettre à l'épreuve du cas ivoirien, choisi pour la diversité de ses milieux, l'importance de ses ressources hydriques et les mutations rapides de ses espaces urbains et ruraux. Cette démarche présente des limites qu'il convient d'assumer.

D'une part, l'absence d'enquête de terrain conduit à s'appuyer sur des données géographiques secondaires, dont la portée reste circonscrite aux contextes déjà étudiés par les travaux mobilisés. D'autre part, la mobilisation de ressources philosophiques africaines expose au risque d'une généralisation excessive, contre laquelle l'article se prémunit en refusant explicitement toute lecture essentialiste d'une pensée africaine unique du rapport à la nature. Le croisement des deux disciplines vise précisément à limiter ces deux écueils : la philosophie interroge les fondements normatifs du bien commun et de la responsabilité collective, tandis que la géographie humaine ancre cette réflexion dans des pratiques et des dynamiques observables.

2. Résultats

Les résultats de cette analyse interdisciplinaire sont exposés en trois temps : le passage de la vulnérabilité socio-environnementale au bien commun, le débat sur la responsabilité collective, puis la proposition théorique d'une responsabilité environnementale relationnelle, mise à l'épreuve du cas ivoirien.

2.1. De la vulnérabilité socio-environnementale au bien commun

L'analyse contemporaine des relations entre sociétés et environnement a progressivement réinterprété la vulnérabilité comme un phénomène multidimensionnel, résultant de l'interaction entre des processus environnementaux et des facteurs sociaux, économiques et institutionnels. Deux populations exposées à un même phénomène ne connaissent donc pas nécessairement le même niveau de vulnérabilité : celle-ci dépend des ressources dont disposent les populations, de leur accès aux infrastructures, des dispositifs institutionnels et des formes de solidarité qui déterminent leur capacité à anticiper, absorber ou surmonter les perturbations (S. BECERRA, 2012, p. 1-15).

Cette conception introduit une dimension politique dans l'analyse environnementale. La vulnérabilité n'est pas seulement subie : elle est aussi produite ou renforcée par des

choix collectifs, des modes d'aménagement et des rapports inégaux entre groupes sociaux. Elle devient ainsi un révélateur des modalités selon lesquelles une société organise l'accès aux ressources, distribue les protections et définit les responsabilités face aux dégradations de son environnement.

Dans les sociétés africaines contemporaines, l'urbanisation, l'évolution des modes de consommation et les insuffisances de certaines infrastructures contribuent à créer ou à accentuer des situations de vulnérabilité, dont les effets ne sont pas uniformes : ils dépendent des conditions de vie, des ressources économiques, de la localisation et des réseaux de solidarité des groupes concernés. Cette lecture politique de la vulnérabilité se heurte cependant à une thèse influente, formulée par G. Hardin (1968, p. 1243-1248) sous le nom de « tragédie des communs » : selon cette thèse, toute ressource partagée par une pluralité d'usagers serait vouée à la surexploitation, chaque individu étant rationnellement incité à maximiser son propre prélèvement sans supporter seul le coût de l'épuisement collectif qui en résulte ; la seule issue consisterait alors soit en une privatisation de la ressource, soit en une régulation exercée par une autorité extérieure et coercitive.

Cette thèse, aussi économe que pessimiste, a longtemps servi de fondement théorique à des politiques de gestion environnementale fondées sur la seule alternative du marché ou de l'État. Elle repose cependant sur un présupposé contestable : celui d'individus placés dans un rapport purement anonyme à la ressource et incapables de coordonner leurs comportements par eux-mêmes. C'est précisément ce présupposé qu'infirme, de façon empirique, l'ensemble des travaux réunis par E. Ostrom (1990, p. 90) : à partir de l'étude comparée de nombreux systèmes de gestion collective de ressources, elle établit que des communautés d'usagers parviennent, dans une multiplicité de contextes historiques et géographiques, à instituer durablement des règles d'accès, des mécanismes de surveillance mutuelle et des dispositifs de sanction graduée qui préviennent la surexploitation, sans recourir ni à la privatisation intégrale ni à une tutelle étatique exclusive.

C'est à ce niveau que la notion de bien commun, ainsi réhabilitée contre la thèse de la tragédie des communs, permet de dégager un premier résultat : les communs ne se réduisent pas à des ressources naturellement partagées ; ils reposent sur des arrangements institutionnels et des pratiques collectives qui permettent à une communauté d'organiser l'accès à une ressource, d'en limiter les usages dommageables et d'assurer sa pérennité. Une rivière, une forêt ou une ressource en eau ne deviennent donc pas des communs du seul fait qu'elles sont utilisées par plusieurs individus : leur caractère commun dépend des modalités selon lesquelles les acteurs reconnaissent leur interdépendance et organisent leurs pratiques.

L'analyse conduit ainsi à étendre ce constat aux systèmes socio-écologiques dans leur ensemble, où les interactions entre ressources, communautés, institutions et conditions environnementales déterminent la durabilité des systèmes collectifs. Considérer l'environnement comme un bien commun implique toutefois d'aller au-delà de la seule question de sa gouvernance. La notion introduit une dimension normative : elle conduit à interroger ce qu'une société estime devoir préserver pour elle-même et pour les générations futures, et au nom de quelles obligations. C'est à ce niveau que la question du bien commun rejoint celle de la responsabilité collective : si l'environnement constitue une condition partagée de l'existence sociale, sa préservation ne peut être entièrement déléguée à l'individu ou à une seule institution ; elle suppose une pluralité d'acteurs capables de reconnaître leur interdépendance et d'assumer des obligations différenciées à l'égard du milieu commun.

Cette approche permet enfin de mieux comprendre les vulnérabilités elles-mêmes. Une vulnérabilité socio-environnementale ne renvoie pas uniquement à un déficit de protection face à un phénomène donné : elle peut révéler une difficulté collective à organiser les conditions de la vie commune. Le passage de la vulnérabilité au bien commun ne constitue ainsi pas un simple changement de vocabulaire, mais un déplacement de perspective, de l'identification des populations vulnérables vers l'interrogation des relations sociales, institutionnelles et politiques qui produisent, distribuent et prennent en charge la vulnérabilité.

2.2. Le débat sur la responsabilité collective : de l'objection individualiste à l'approche relationnelle

Avant de proposer une conception relationnelle de la responsabilité environnementale, il convient cependant d'examiner l'objection la plus radicale qui lui soit opposée, celle que H. D. Lewis (1948, p. 3-18) formule, telle que la retrace G. Barrette (2014, p. 89), à l'encontre de toute notion de responsabilité collective. Selon cette thèse individualiste, seul un individu doté d'une conscience et d'une volonté peut, à proprement parler, être tenu pour responsable d'un état de choses : imputer une responsabilité à un groupe ou à une collectivité reviendrait à commettre une confusion catégorielle, en transférant sur une entité qui n'agit ni ne délibère par elle-même une qualité morale qui n'appartient qu'aux personnes. Sur ce fondement, Lewis dénonce comme moralement dangereuse toute pratique consistant à blâmer collectivement des innocents au nom des actes commis par certains membres du groupe auquel ils appartiennent.

Cette thèse, dont la rigueur morale est incontestable, semble ainsi interdire par principe la notion même de responsabilité environnementale collective défendue dans cet article. Cette objection se heurte cependant à une difficulté conceptuelle que la philosophie de l'action collective a mise en évidence : de nombreuses situations de

dégradation environnementale ne résultent précisément d'aucune décision individuelle identifiable, mais de la conjonction non coordonnée d'une multitude de comportements, ou, à l'inverse, de décisions prises par des collectifs structurés dont l'action ne se réduit pas à la simple addition des volontés de leurs membres. M. Gilbert (2008, p. 899-913) a proposé de rendre compte de cette dimension proprement collective de l'action par la notion de « sujet pluriel » : lorsque plusieurs individus s'engagent conjointement dans une entreprise commune, ils forment un sujet d'action et d'obligation qui ne se confond ni avec chacun d'eux pris isolément, ni avec leur simple somme, mais qui naît de l'engagement réciproque par lequel chacun s'oblige envers les autres à concourir à une fin partagée. G. Barrette (2014, p. 89-101) précise cette approche en proposant de définir le collectif non par sa structure organisationnelle, mais par l'objectif qu'il poursuit : est un collectif, tout ensemble d'agents unis par la poursuite commune d'un même objectif, que cet ensemble soit ou non institutionnellement organisé.

Cette approche par l'objectif permet de reconnaître comme collectifs responsables aussi bien des organisations formelles que des rassemblements plus informels d'acteurs partageant, de fait, une même finalité, telle que la préservation d'une ressource commune. N. Danger (2020), dans une lecture d'inspiration anscombienne de l'action collective, apporte un argument supplémentaire à l'encontre de l'objection individualiste : une action collective ne se laisse pas entièrement décomposer en une somme d'actions individuelles sans perte de son intelligibilité propre, parce que la description même de ce que fait chaque participant présuppose souvent la référence à l'entreprise commune à laquelle il prend part.

Ce constat rejoint, sur un plan plus directement politique, le modèle de la responsabilité par connexion sociale déjà mobilisé plus haut : I. M. Young (2011, chap. 4) soutient que la responsabilité, dans les cas d'injustice structurelle, ne suppose pas l'identification d'un individu fautif, mais la reconnaissance, par tous ceux qui participent à un même processus social producteur de dommages, d'une obligation partagée d'agir pour le transformer. La responsabilité collective ainsi comprise n'efface donc pas la responsabilité individuelle : elle en révèle une forme complémentaire, engagée par la participation à une entreprise ou à un processus commun plutôt que par la seule causalité individuelle d'un dommage.

L'objection individualiste de Lewis ne s'en trouve pas simplement écartée : elle conserve une fonction critique précieuse, qui doit être intégrée plutôt que rejetée. Son principal mérite est de mettre en garde contre toute conception de la responsabilité collective qui dispenserait d'examiner la contribution effective de chaque acteur, ou qui légitimerait une sanction indifférenciée frappant également les membres les plus vulnérables d'un groupe et ceux qui détiennent le pouvoir d'en orienter les décisions. Une responsabilité collective mal conçue risquerait en effet de reproduire, sous couvert

d'interdépendance, les injustices mêmes qu'elle prétend corriger. La thèse individualiste se trouve ainsi réhabilitée sous une forme nuancée : non comme un interdit portant sur toute notion de responsabilité collective, mais comme une exigence de différenciation interne à cette responsabilité, qui doit toujours pouvoir rendre compte de la position et de la contribution propres à chaque acteur au sein du collectif engagé. C'est cette exigence de différenciation, issue du débat entre objection individualiste et approches relationnelles de la responsabilité collective, qui structure la proposition théorique développée dans la section suivante.

2.3. La responsabilité environnementale relationnelle : proposition théorique et épreuve du cas ivoirien

La reconnaissance de l'environnement comme bien commun conduit à reconsidérer la question de la responsabilité. Les discours contemporains la formulent fréquemment à partir de comportements individuels (réduire les déchets, économiser l'eau, adopter des pratiques réputées plus respectueuses de l'environnement), au risque d'individualiser excessivement des problèmes dont les causes et les effets relèvent également de structures économiques, sociales et institutionnelles. Une dégradation de ressource, une pollution ou la fragilisation d'un système socio-environnemental résultent en effet rarement d'une seule volonté individuelle : elles procèdent de pratiques multiples, de règles institutionnelles et de rapports économiques.

L'application du modèle de la responsabilité par connexion sociale (I. M. YOUNG, 2011, chap. 4) à cette difficulté conduit à un second résultat : la responsabilité consiste moins à identifier un coupable qu'à reconnaître une obligation de participer, avec d'autres, à la transformation des processus qui produisent les situations problématiques, dès lors que des individus participent à des processus sociaux produisant des conséquences dommageables sans en être, individuellement, les seuls responsables au sens causal ou juridique. Ce modèle, tourné vers l'action plutôt que vers une responsabilité rétrospective fondée sur la faute, permet de distribuer la responsabilité environnementale entre pouvoirs publics, collectivités territoriales, acteurs économiques, organisations de la société civile et citoyens, sans désigner un responsable unique : la question centrale devient celle de la coordination des responsabilités.

Cette conception relationnelle entre en résonance avec plusieurs courants de la pensée africaine qui accordent une importance particulière à la communauté et à l'interdépendance, notamment les différentes formes du communautarisme africain et les réflexions associées à la notion d'*Ubuntu*, qui insistent sur la dimension relationnelle de l'existence humaine (M. CHEMHURU, dir., 2019, p. 93-109). Si l'existence individuelle est conçue comme fondamentalement relationnelle, les obligations envers autrui ne sont plus seulement des contraintes extérieures imposées

à l'individu : elles découlent de son inscription dans un monde de relations, ce qui rapproche cette conception de la notion de bien commun, laquelle suppose que les individus reconnaissent leur interdépendance et acceptent de participer à des pratiques de régulation destinées à préserver les conditions de leur coexistence. La cohésion sociale, entendue non comme l'absence de conflit mais comme une capacité collective à maintenir des relations permettant la coexistence et l'action commune, offre ici un troisième résultat.

Transposée avec prudence au domaine environnemental, elle indique qu'une société confrontée à une vulnérabilité ne dispose pas seulement de ressources matérielles ou institutionnelles, mais également de ressources relationnelles telles que la confiance, la coopération, la solidarité et la réciprocité, qui conditionnent sa capacité à transformer une vulnérabilité subie en problème commun susceptible d'une prise en charge collective. De ce croisement entre théorie des communs, philosophie de la responsabilité structurelle et pensée africaine de la relation se dégage la principale proposition théorique de cet article : la responsabilité environnementale relationnelle.

Elle désigne une responsabilité qui naît de l'interdépendance entre les individus, les groupes sociaux, les institutions et les milieux dont ils dépendent, et elle présente quatre caractéristiques. Elle est relationnelle, parce qu'elle ne considère pas l'individu comme un acteur isolé, mais inscrit dans des réseaux de relations économiques, sociales et institutionnelles. Elle est différenciée, parce que les acteurs ne disposent pas des mêmes capacités d'action : la responsabilité doit être proportionnée aux possibilités réelles d'intervention et aux effets produits par les différentes catégories d'acteurs. Elle est prospective, parce qu'elle vise moins à désigner rétrospectivement un coupable qu'à construire des capacités collectives de transformation. Elle est enfin définie par un objectif partagé, au sens déjà précisé plus haut à partir de G. Barrette (2014, p. 89-101) : ce qui institue un ensemble d'acteurs comme collectif responsable, en l'occurrence la préservation d'un milieu de vie partagé, ce qui permet d'étendre la notion de responsabilité environnementale relationnelle à des formes de coopération peu institutionnalisées, telles que celles observées dans le cas ivoirien examiné ci-après.

Cette proposition théorique peut à présent être mise à l'épreuve d'un terrain empirique : celui de la Côte d'Ivoire, dont la diversité des milieux, l'importance des ressources hydriques et les transformations rapides des espaces urbains et ruraux permettent d'observer, à différentes échelles, les relations entre environnement, vulnérabilité et action collective. Les vulnérabilités socio-environnementales observées dans ce contexte s'inscrivent dans des transformations profondes des relations entre populations, ressources et milieux : urbanisation rapide, évolution des modes d'occupation des sols, pression sur les ressources naturelles, transformation des systèmes agricoles et variations des conditions environnementales.

Ces transformations ne produisent toutefois pas des vulnérabilités uniformes : un même phénomène environnemental peut produire des effets très différents selon les capacités des groupes concernés à anticiper, absorber ou surmonter ses conséquences, en fonction de leurs ressources économiques, de leur accès aux infrastructures, de leurs conditions d'habitat et de leurs réseaux sociaux et institutionnels. L'analyse de ce contexte fait apparaître plusieurs de ces dynamiques à propos des ressources en eau, superficielles et souterraines, et des zones humides, en particulier dans le département de Bouaké (T. MAILLARD, 2019) : les transformations environnementales doivent y être appréhendées en relation avec les activités humaines et les capacités des populations à y répondre, et les problèmes environnementaux ne peuvent être isolés des usages sociaux des ressources ni des conditions dans lesquelles les populations en dépendent. Les stratégies d'adaptation développées par les femmes face aux transformations des zones humides illustrent, en particulier, l'intérêt d'une lecture attentive aux acteurs sociaux : l'adaptation n'y constitue pas seulement une réponse technique, mais implique des pratiques, des savoirs et des formes de coopération qui traduisent la capacité des populations à agir dans des contextes contraints.

Cette lecture peut être précisée à l'aide de la grille d'analyse des « dispositions sociales » proposée par S. Becerra (2012, p. 13) dans sa synthèse du paradigme sociologique de la vulnérabilité, qui distingue trois composantes de la capacité des populations à faire face aux perturbations environnementales : l'organisation socio-spatiale, c'est-à-dire la manière dont les groupes occupent et structurent l'espace exposé aux risques ; les manières d'être disposé, c'est-à-dire les représentations, les savoirs et les habitudes qui orientent la perception des risques et les comportements adoptés face à eux ; et les modes de régulation, c'est-à-dire les règles, formelles ou informelles, par lesquelles une collectivité organise l'accès aux ressources et la répartition des charges liées à leur préservation.

Appliquée aux stratégies d'adaptation des femmes face aux transformations des zones humides du département de Bouaké, cette grille permet de montrer que leur capacité d'action ne relève pas seulement de savoirs techniques individuels, mais résulte de la combinaison d'une organisation spatiale des activités, de représentations partagées de la ressource en eau et de règles collectives, souvent informelles, qui en organisent la préservation : ces trois composantes, prises ensemble, donnent un contenu concret à la notion de responsabilité environnementale relationnelle définie plus haut, ces femmes constituant en effet un collectif au sens de G. Barrette (2014, p. 89-101), sans nécessairement former une organisation formellement instituée. Ces exemples invitent à considérer les populations comme des actrices de la production et de la gestion de leur environnement, et non comme de simples destinataires de politiques publiques. Ils permettent également d'éviter une conception strictement descendante de la

gouvernance environnementale, dans laquelle les institutions publiques seraient les seules productrices de solutions.

Les capacités locales constituent une ressource importante, même si leur mobilisation dépend de conditions institutionnelles, économiques et politiques plus larges : la responsabilité reste ainsi distribuée entre plusieurs catégories d'acteurs, dont les capacités et les obligations diffèrent. Dans le cas de l'eau, par exemple, la responsabilité ne concerne pas seulement les usages individuels : elle implique la gestion des infrastructures, la protection des ressources, la régulation des activités susceptibles de les dégrader et l'accès équitable à la ressource. Le cas ivoirien conduit enfin à relativiser une opposition trop simple entre traditions communautaires et institutions modernes.

Dans les sociétés ivoiriennes contemporaines, pratiques locales, solidarités communautaires, associations, collectivités territoriales et institutions étatiques se combinent, se complètent ou entrent en tension. Le commun environnemental ne correspond donc pas nécessairement à une forme traditionnelle de gestion collective : il peut également être produit par des formes nouvelles de coopération, ce qui confirme, au niveau empirique, la nécessité d'une responsabilité différenciée et relationnelle plutôt qu'uniforme.

3. Discussion

Les résultats précédents confirment, tout en les nuançant, les apports de la théorie des communs. E. Ostrom (1990, p. 90 ; 2009, p. 419-422) a montré que la durabilité d'un système de ressources dépend de règles adaptées aux contextes, de mécanismes de surveillance et de dispositifs de résolution des conflits, plutôt que d'un choix binaire entre propriété privée et propriété publique. Le cas ivoirien confirme cette analyse : les pratiques locales d'adaptation observées autour des ressources en eau et des zones humides de Bouaké correspondent à des formes de production du commun, au sens où des acteurs y définissent collectivement des règles d'accès et des mécanismes de protection.

La présente étude prolonge toutefois la théorie des communs en insistant davantage sur sa dimension normative : au-delà des arrangements institutionnels qui rendent une gestion collective efficace, se pose la question de savoir pourquoi et au nom de quelles obligations une collectivité doit préserver certaines conditions environnementales, question que la théorie des communs, centrée sur l'efficacité institutionnelle, aborde plus rarement de façon frontale. Le rapprochement avec le modèle de connexion sociale d'I. M. Young (2011, chap. 4) permet de préciser cette dimension normative, mais il ne va pas sans tension. Young élabore son modèle à propos des injustices structurelles dans des contextes principalement occidentaux et institutionnalisés, tels

que le travail ou le logement ; son application aux vulnérabilités environnementales africaines suppose donc une transposition prudente, dans des contextes où les institutions publiques disposent souvent de capacités d'action plus limitées et où les mécanismes informels de régulation jouent un rôle proportionnellement plus important. Cette transposition demeure cependant féconde, car elle permet d'éviter deux écueils symétriques observés dans les politiques environnementales : l'individualisation excessive de la responsabilité, d'une part, et son report exclusif sur l'État, d'autre part. Le dialogue avec les ressources africaines de la pensée relationnelle et communautaire, telles qu'elles sont présentées dans l'ouvrage dirigé par M. Chemhuru (2019, notamment p. 9-27), confirme l'intérêt d'une critique de l'individualisme méthodologique en éthique environnementale. Il convient cependant de se garder d'une lecture essentialiste de ce que ces travaux appellent parfois, de manière générique, la pensée africaine : les sociétés africaines sont historiquement et socialement plurielles, et les formes de solidarité, les conceptions de la communauté et les rapports à l'environnement y diffèrent selon les sociétés, les territoires et les périodes.

Les traditions communautaires peuvent, en outre, coexister avec des rapports de domination et des inégalités d'accès aux ressources, notamment liées au genre, comme le suggèrent les travaux consacrés aux stratégies d'adaptation des femmes en zone humide. La mobilisation du commun ne saurait donc être dissociée d'une analyse des rapports de pouvoir qui déterminent qui participe effectivement à la définition des règles et qui bénéficie des ressources communes. La caractéristique différenciée de la responsabilité environnementale relationnelle proposée dans cet article trouve un écho dans les débats relatifs à la justice environnementale entre pays du Nord et du Sud, dont le concept d'écodéveloppement forgé par I. Sachs (1974, p. 553-570) constitue une préfiguration : contre une conception univoque du développement calquée sur la trajectoire industrielle des pays du Nord, l'écodéveloppement affirme la nécessité de styles de développement différenciés selon les contextes écologiques, sociaux et culturels, tout en articulant exigences environnementales et exigences de justice sociale.

Cette exigence de différenciation, réactualisée par les travaux de C. Boemare, C. Cassen, A. Missemer et A. Nadaï (2024, p. 464-472) sur les nouveaux défis de l'écodéveloppement, rejoint l'approche par les capabilités défendue par A. Sen (2010), pour qui la justice se mesure moins à la répartition égale de ressources qu'aux capacités réelles dont disposent les individus et les groupes pour transformer ces ressources en possibilités d'action effectives. Transposée à la responsabilité environnementale relationnelle, cette perspective confirme qu'une responsabilité uniformément répartie entre acteurs aux capacités radicalement inégales (sociétés industrialisées et sociétés africaines, acteurs économiques puissants et populations

vulnérables) méconnaîtrait les asymétries structurelles que la notion de différenciation vise précisément à prendre en compte. Le rapprochement avec les travaux de géographie consacrés à la Côte d'Ivoire conforte, à un niveau empirique, plusieurs des résultats précédents. Les études portant sur la ressource en eau souterraine de la région de Bouaké (T. MAILLARD, 2019) et sur la dégradation des zones humides et l'assèchement des bas-fonds dans les régions centrales du pays sous l'effet du changement climatique (K. E. BINI, K. C. N'DA et A. T. TOURÉ, 2023, p. 39-55) montrent que les transformations environnementales doivent être appréhendées en relation étroite avec les activités humaines locales, ces derniers auteurs concluant eux-mêmes à la nécessité d'y développer des stratégies d'adaptation et d'atténuation appropriées.

Ce constat rejoint, à une échelle plus large, celui d'une vulnérabilité qui se donne comme cumulative face à l'ensemble des défis socio-environnementaux touchant la Côte d'Ivoire (J. ALLOUCHE et D. WANDJI, 2021), et qui invite à ne pas isoler artificiellement les facteurs hydriques, climatiques et sociaux de la vulnérabilité étudiée ici. Cette confrontation invite néanmoins à la prudence : ces travaux portent sur des espaces circonscrits, dont la représentativité pour l'ensemble du territoire ivoirien, ou pour d'autres contextes africains, reste à établir.

La notion de cohésion sociale mobilisée dans cette étude trouve, quant à elle, un antécédent dans les travaux de B. D. Koffi (2016) sur les rapports entre pouvoir et société chez Érasme et Machiavel. Cette même conception de la cohésion sociale, déjà précisée plus haut (point 2.3), développée dans un contexte non environnemental, éclaire rétrospectivement la dimension relationnelle de la proposition théorique avancée ici. Sa transposition au domaine environnemental confirme que la responsabilité environnementale relationnelle ne se limite pas à une exigence normative abstraite : elle repose sur des capacités sociales déjà identifiées ailleurs, ce qui plaide en faveur de sa pertinence transversale, sans pour autant garantir sa transposition automatique d'un domaine à l'autre.

Une limite supplémentaire, propre cette fois au cadre conceptuel relatif au débat sur la responsabilité collective examiné plus haut, mérite d'être signalée. Les illustrations sur lesquelles M. Gilbert (2008, p. 899-913) et G. Barrette (2014, p. 89-101) appuient respectivement leurs théories du sujet pluriel et du collectif défini par un objectif partagé portent le plus souvent sur des collectifs de taille restreinte et aux contours bien identifiables (un couple préparant un dessert ensemble, une entreprise, un petit groupe d'action délibérée). Transposer ces cadres à des ensembles aussi vastes et diffus que « les sociétés africaines » ou « les populations d'un département » expose au risque d'une extension analogique excessive, qui prêterait à des collectifs faiblement structurés une unité d'engagement réciproque ou de poursuite d'objectif que ces théories n'ont pas été conçues pour décrire à une telle échelle. Cette réserve invite à

circonscrire l'usage de ces cadres, dans le présent article, aux collectifs restreints et territorialement situés (tels que les femmes engagées dans l'adaptation aux transformations des zones humides d'un département déterminé) plutôt qu'à des collectivités nationales ou continentales, pour lesquelles la notion de responsabilité environnementale relationnelle doit être articulée à des mécanismes institutionnels de coordination qu'elle ne suffit pas, à elle seule, à fournir.

Cette discussion révèle enfin les limites propres à la notion de responsabilité environnementale relationnelle proposée dans cet article. La première tient au risque d'une dilution de la responsabilité : affirmer que tous les acteurs sont interdépendants ne doit pas conduire à les considérer comme également responsables, sous peine de masquer les asymétries de pouvoir et de transférer vers les populations vulnérables une responsabilité qui incombe davantage à des acteurs disposant de capacités économiques ou institutionnelles supérieures. La deuxième tient au risque d'idéalisation du collectif, déjà signalé à propos des traditions communautaires. La troisième tient au risque d'une extension analogique excessive des cadres conceptuels du sujet pluriel et du collectif par objectif, déjà signalé ci-dessus. La quatrième concerne la portée limitée du cas ivoirien mobilisé ici à titre illustratif : fondée sur une littérature secondaire circonscrite au département de Bouaké et à quelques dynamiques régionales, l'analyse gagnerait à être confrontée à des enquêtes empiriques comparatives portant sur d'autres territoires africains, d'autres ressources et d'autres dispositifs de gestion collective.

Ces limites ne remettent pas en cause la pertinence de la responsabilité environnementale relationnelle : elles en précisent les conditions de validité. Une telle responsabilité n'est opérante que si elle s'accompagne d'une reconnaissance explicite des asymétries de pouvoir, d'une différenciation effective des obligations selon les capacités d'action des acteurs, et de mécanismes garantissant une participation réelle des groupes concernés à la définition des règles communes.

Conclusion

Les vulnérabilités socio-environnementales qui affectent les sociétés africaines contemporaines ne se comprennent pas seulement à partir de l'exposition des populations aux transformations de leur environnement : elles résultent de conditions sociales, économiques et institutionnelles qui déterminent la capacité différenciée des groupes à prévenir, absorber et surmonter les perturbations. En proposant de penser l'environnement comme un bien commun, cet article a cherché à déplacer l'analyse d'une conception de l'environnement comme simple ensemble de ressources vers une conception dans laquelle les milieux de vie constituent des conditions partagées de l'existence collective. Le croisement entre la théorie des communs, le modèle de la responsabilité par connexion sociale d'I. M. Young (2011, chap. 4) et certaines

ressources de la pensée africaine de la communauté et de la cohésion sociale a permis de dégager la notion de responsabilité environnementale relationnelle : une responsabilité fondée sur l'interdépendance entre acteurs sociaux et environnement, différenciée selon les positions et les capacités d'action, et orientée vers la transformation collective des conditions qui produisent les vulnérabilités. L'illustration ivoirienne a montré la pertinence empirique de cette proposition, tout en imposant deux mises en garde : ne pas masquer, au nom de l'interdépendance, les rapports de pouvoir qui traversent les communautés, et ne pas idéaliser les traditions africaines de solidarité au point d'opposer une Afrique communautaire à une modernité individualiste.

Penser l'environnement comme bien commun en Afrique conduit ainsi à déplacer le regard porté sur les vulnérabilités socio-environnementales : il ne s'agit plus seulement d'identifier les populations exposées, mais de comprendre les relations sociales et institutionnelles qui produisent la vulnérabilité et les capacités collectives susceptibles de la réduire. Ce programme de recherche pourrait être approfondi par des enquêtes empiriques comparatives portant sur différents territoires africains, différentes ressources et différents dispositifs de gestion collective, afin d'étudier les conditions dans lesquelles solidarités locales, institutions publiques et initiatives citoyennes peuvent effectivement converger vers une prise en charge durable des biens environnementaux communs.

Références bibliographiques

ALLOUCHE Jeremy, WANDJI Dieunedort, 2021, « La vulnérabilité cumulative face aux défis socio-environnementaux en Côte d'Ivoire », *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, vol. 21, n°3.

BARRETTE Geneviève, 2014, « Responsabilité collective : l'approche par objectif », *Phares*, vol. XIV, n°6, Université de Montréal, p. 89-101.

BECERRA Sylvia, 2012, « Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain », *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, vol. 12, n°1, p. 1-15.

BINI Kobenan Etienne, N'DA Kouadio Christophe, TOURÉ Augustin Tiyégbo, 2023, « Changement climatique et dégradation des zones humides : vers un assèchement des bas-fonds des régions du centre de la Côte d'Ivoire », *Revue Espaces Africains*, vol. 1, n°3, p. 39-55.

BOEMARE Catherine, CASSEN Christophe, MISSEMER Antoine, NADAÏ Alain, 2024, « Articuler environnement et développement au XXIe siècle : les nouveaux défis de l'écodéveloppement », *Natures Sciences Sociétés*, 32, n°4, p. 464-472.

CHEMHURU Munamato (dir.), 2019, *African Environmental Ethics: A Critical Reader*, Springer, Cham, 325 p.

DANGER Nastassya, 2020, *La responsabilité dans l'action collective : une lecture anscombienne*, Mémoire de Master 1 Recherche, Université de Lille, Faculté des Humanités, 96 p.

GILBERT Margaret, 2008, « La responsabilité collective et ses implications » (trad. Irène Bérélowitch), *Revue française de science politique*, 58, n°6, p. 899-913.

HARDIN Garrett, 1968, « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162, n°3859, p. 1243-1248.

KOFFI Brou Dieudonné, 2016, La cohésion sociale chez Érasme et Machiavel : quels enjeux pour l'Afrique ? Thèse de doctorat unique en philosophie, Université Alassane Ouattara de Bouaké, 328 p.

LEWIS Hywel David, 1948, « Collective Responsibility », *Philosophy*, 23, n°84, p. 3-18.

MAILLARD Thomas, 2019, La ressource en eau dans la région de Gbêkê (Côte d'Ivoire) : synthèse de la littérature en hydrogéologie, rapport de recherche, Projet ETUPO/ LADYSS (CNRS UMR 7533), 14 p.

OSTROM Elinor, 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, Cambridge/New York, 280 p.

OSTROM Elinor, 2009, « A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems », *Science*, 325, n°5939, p. 419-422.

SACHS Ignacy, 1974, « Environnement et styles de développement », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°3, p. 553-570.

SEN Amartya, 2010, *L'Idée de justice* (trad. Paul Chemla), Paris, Champs Flammarion.

YOUNG Iris Marion, 2011, *Responsibility for Justice*, Oxford University Press, Oxford, 193 p.